

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération

Séance du 6 janvier 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 14h à Grand Besançon Métropole (salle Bartholdi) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 54

Cette réunion fait suite à la réunion du 17 décembre 2024 qui n'a pas pu se réunir faute de quorum.

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4,

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 14h15

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Grand Besançon Métropole : Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Françoise PRESSE, Benoît VUILLEMIN.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Thierry MALESIEUX - **Grand Besançon Métropole** : Lorine GAGLILOLO, Daniel PARIS.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Christophe DOBRO, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Florent BAILLY, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Philippe PERNOT, Anthony POULIN, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON, Claude VARET, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : Gérard MONNIEN

Délibération n°2025/04

Rapport 3 : Demande de subvention régionale au titre de l'ingénierie pour l'année 2025 dans le cadre du contrat de territoire 2022-2028

Demande de subvention régionale au titre de l'ingénierie pour l'année 2025 dans le cadre du contrat de territoire 2022-2028

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Comité syndical	06/01/2025	Favorable

Rappel du contexte

La Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et plus particulièrement de la mise en œuvre du contrat « territoires en action » sur le territoire du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté pour la période 2022-2028, prévoit de pouvoir soutenir l'ingénierie de projets en lien avec les axes stratégiques de sa nouvelle politique territoriale.

Par délibération en date du 5 décembre 2017, le SMSCoT a engagé l'élaboration d'un SCoT couvrant l'intégralité du périmètre du SMSCoT par révision du SCoT de l'agglomération bisontine approuvé le 14 décembre 2011 avec une ingénierie dédiée. Le SMSCoT poursuit la révision dans l'optique d'un arrêt en 2025.

Propositions

Il est donc proposé de solliciter une aide financière au titre l'ingénierie des territoires de projets pour le poste de **chargé(e) de mission SCoT** pour l'année 2025.

Le chargé de mission aura pour principales missions en 2025 :

- Développer la concertation PPA et grand public suite dans le cadre de la finalisation du DOO,
- Organiser une concertation des acteurs du commerce début 2025
- Contribuer à la finalisation du DOO, du DAACL et de l'évaluation environnementale préalablement à leur examen en instances et aux phases de concertation,
- Poursuivre la formalisation des éléments de réflexion en supports de communication (fascicules, articles web,...)
- Assurer la coordination avec les démarches de programmation (PLH, PDM) et de planification locale (PLU/PLUi) dans le cadre de comités techniques pour la mise en œuvre des objectifs et orientations du SCoT.
- Formulation des avis du SMSCoT pour les des projets sollicitant les programmes contractuels
- Préparation des indicateurs de suivi en vue de l'évaluation du SCoT à 6 ans.
- Développement de l'outil Smart 4 Life en réunions de concertation pour faciliter la compréhension des contenus du SCoT et de sa transposition sur le territoire

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire et charges (1 ETP)	45 000 €	Région BFC	22 500 €
		Autofinancement	22 500 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

Le SMSCoT s'engage à prendre en charge par l'autofinancement la baisse éventuelle de subvention.

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le

ID : 025-252501317-20250106-SCOT_060125_04-DE



A l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à solliciter une subvention de 22 500 € auprès de la Région BFC pour le financement du poste de chargé de mission SCoT au titre du soutien à l'ingénierie 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the President, written over the printed text.